



VICE-PRESIDENCE,
MINISTRE DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DU FONCIER ET DE L'ARTISANAT,
en charge des relations avec les Institutions

Papeete, le 16 mai 2024

Seul le prononcé fait foi.

La Vice-présidente

Réponse à la question orale de M^{me} Thilda GARBUTT - HAREHOE
Groupe TAVINI HUIRAATIRA à l'Assemblée de la Polynésie française
Troisième séance de la session budgétaire du 16 mai 2024

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée de la Polynésie ;

Mesdames et Messieurs les représentants à l'Assemblée de la Polynésie ;

Chers auditeurs et téléspectateurs ;

Chers amis de la presse ;

Madame la représentante, chère Thilda, '*ia ora na 'oe* !



Je tenais à vous remercier pour cette évocation « belle époque » et bucolique de votre enfance à Pīra'e, du lien charnel qui vous unit au site de l'hippodrome et de la relation passionnée, devrais-je dire passionnelle, que vous nourrissez à l'endroit de ces lieux, ce fond de la vallée de la Naho'ata, aujourd'hui connue sous le nom de Nahoata, et de nos amis à quatre pattes chevaux comme poneys.

Vos questionnements légitimes sur le devenir de l'hippodrome m'amènent dans un premier temps à vous rappeler la chronologie des faits et cela tombe bien, puisque nous avons parmi nous l'ancien président de la Polynésie française à l'initiative de ce dossier. Je parlerai donc sous votre contrôle bienveillant, mon cher Tereori, cher Édouard, car c'est aussi de votre héritage dont nous allons parler.

Je vais donc m'en tenir aux faits, à tous les faits, et rien qu'aux faits.

En 1952, la Polynésie française devient propriétaire d'un ensemble foncier de 23 hectares plus connu sous le nom de « Domaine Labbé », dont une parcelle d'une superficie de 13 ha faisant partie de ce vaste ensemble.

Le 11 octobre 1955, 6 hectares provenant de cette parcelle sont donnés à bail pour 30 années et non pas **99 ans**, et pour 1 franc symbolique, au profit de l'association hippique et d'encouragement à l'élevage, que je désignerai par son acronyme AHEE.

En 1970, 1,5 ha sont rajoutés aux 6 autres hectares pour les 15 ans restant à courir.

À l'échéance du bail conclu le 11 octobre 1955, l'Association hippique était maintenue sur site pour une nouvelle période de 30 ans soit jusqu'au **11 octobre 2015**.

Le conseil des ministres présidé par M. FRITCH, a décidé le **11 juin 2014** de ne pas renouveler le bail. C'est en ce sens que la Polynésie française a notifié à l'AHEE, un an avant son échéance, le non-renouvellement du bail.

Le **4 décembre 2015**, le conseil des ministres présidé par M. FRITCH a décidé d'affecter ces 13 hectares au profit de la commune de Pira'e, dont il était également et cela tombe bien...le Maire, avec pour projet d'y aménager des espaces de loisirs sécurisés et de qualité et d'y implanter des équipements publics de proximité, de gestion et d'entretien du site.

Nous sommes en 2015, et c'est son droit, l'association hippique a tenté de faire annuler cette décision devant les tribunaux, non pas une fois, non pas deux fois, mais six fois jusqu'à ultimement se pourvoir en cassation. Pour chacune d'elle la Justice de la République française a dit le droit et a tranché : *la résiliation du bail est régulière*.

Dans le même temps, c'est-à-dire depuis 2015, l'association a pourtant continué à poursuivre ses activités habituelles comme si de rien n'était en l'occurrence, l'organisation des lucratives courses de chevaux, qui sont également une institution de l'hippodrome, et il faut le dire aussi, une source de revenus non négligeable pour remplir les caisses de cette association. Ce sont les fameux paris hippiques.

Je voulais également rappeler que dans le même temps, l'association hippique a continué à percevoir des autres clubs et fédération hippiques qui gravitent autour de cet hippodrome un droit d'usage d'un hippodrome que l'AHEE occupait gratuitement et illégalement. Certains membres de l'AHEE y ont même édifié leurs maisons d'habitation sans titre, sans autorisation, sur une emprise foncière à vocation hippique. C'est ce que vous appelez pudiquement « sédentarisation », mais sachez que la Justice a déjà eu l'occasion de qualifier cette situation d'occupation illégale et d'ordonner une mesure d'expulsion sur ce site.

Depuis 2015, l'association s'est exonérée du paiement de tout loyer auprès du Pays. Imaginez, Madame la Représentante, si vos locataires avec lesquels vous seriez en procès, décidaient du jour au lendemain de ne plus payer leur loyer ! Qu'auriez-vous fait ? Comment auriez-vous réagi ?

Mais de tout cela, celles et ceux qui vous ont inspiré cette question l'ont-ils également murmurée à vos oreilles ?...

C'est ce lourd héritage, et quel héritage, que nous portons et qu'il me fallait régler et c'est ce que j'ai fait.

Alors M^{me} HAREHOE, peut-être me diriez-vous : mais Éliane il vous suffisait de laisser en suspens cette décision de justice et de laisser la situation en l'état. À force, les gens auraient fini par oublier, peut-être...

Voyez-vous Madame la Représentante, je sais qu'en tant qu'enseignante et désormais Représentante à l'Assemblée, vous qui votez les lois qui gouvernent notre Cité, vous êtes, tout comme moi, attachée au respect de la loi, par tous et pour tous. Chère Thilda, nul n'est au-dessus des lois et nul ne peut s'en exonérer. C'est cela, le *Fa'atura* qui figure dans notre programme, le Respect de la Loi, même lorsqu'elle n'abonde pas dans notre sens.

C'est ce que j'ai fait M^{me} la représentante en tant que femme politique responsable et respectueuse de la loi, en appliquant cette décision de justice, fut-elle vécue comme inique par ceux qui estimaient être dans leur bon droit et qui ont perdu leurs procès.

Alors, et j'en viens à la deuxième partie de mon propos qui concerne l'après, et les projets du Pays pour cette emprise foncière de 13 hectares. Ma première démarche a consisté à mettre de l'ordre dans tout cela.

Nous avons convenu avec le Président de la Polynésie française et son cabinet de rationaliser l'occupation de ce site en concertation avec les entités concernées en accordant une autorisation d'occupation temporaire, non seulement à l'AHEE, mais surtout à la fédération et aux clubs privés. Ainsi, les choses sont claires et limpides pour chaque occupant.

Durant cette période transitoire, le Pays pourra ainsi réaliser les études environnementales et sanitaires qui sont nécessaires à tout projet d'aménagement. C'est ce qui aurait dû être fait par le précédent gouvernement et c'est ce que nous ferons, cette fois-ci, dans les règles. Des travaux d'aménagement, de mise en œuvre, supposent de creuser, de remblayer, de charrier de la terre, et vous n'êtes pas sans ignorer que l'hippodrome a servi pendant 70 ans de charnier à plus de 10 000 chevaux connus pour être potentiellement vecteurs du tétanos. Être responsable, et c'est le programme de ma vie, c'est s'assurer par des études scientifiques et rationnelles de l'innocuité des lieux.

Notre objectif est de pérenniser les activités hippiques, mais dans un cadre légal cohérent et sécurisé :

En redessinant la piste hippique en conformité avec les standards qui prévalent aujourd'hui et en isolant cette piste au sein d'une parcelle cadastrale autonome afin d'ériger cette piste en un équipement sportif à part entière ; elle profitera ainsi à notre population ;

En reconsidérant l'aménagement de l'ensemble des structures autour de cette piste hippique afin de rationaliser les occupations de chaque entité en fonction de ses besoins et de les conformer aux règles sanitaires et d'hygiène ;

En dégagant de l'espace pour permettre le déploiement d'activités culturelles, à destination notamment des bassins de population scolaire depuis Māhina jusqu'au centre-ville. Je pense notamment à la possibilité d'extension du conservatoire artistique de la Polynésie qui manque cruellement de place.

M^{me} la Représentante, Mesdames et Messieurs les Représentants, j'espère avoir répondu à vos interrogations sur le sort de l'hippodrome et de ses chevaux, et apaisé vos inquiétudes.

Je voulais, pour clore mon propos, soumettre à votre réflexion ce proverbe du philosophe Xénophon qui disait à juste titre : « Seule une main gentille peut calmer un cheval énervé ».

Je vous remercie, *māuruuru*.

Éliane TEVAHITUA